

**Communiqué de presse**

Paris, le 5 juillet 2007

**Crédit Agricole Asset Management Real Estate  
reçoit l'agrément pour gérer des OPCI**

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) vient de délivrer à Crédit Agricole Asset Management Real Estate (CAAM RE) son agrément en tant que Société de Gestion de Portefeuille, habilitée à gérer des OPCI (Organismes de Placement Collectif en Immobilier). CAAM RE figure, ainsi, parmi les premières sociétés de gestion à recevoir l'agrément OPCI.

CAAM RE a, d'ores et déjà, prévu la création de deux OPCI, sous forme de SPPICAV\* destinés respectivement aux particuliers et aux investisseurs institutionnels. Leur lancement devrait intervenir à la rentrée de septembre/octobre, sous réserve de l'obtention des agréments produits par l'AMF.

L'OPCI est un instrument qui facilitera la diversification des patrimoines des particuliers et des investisseurs, et qui est appelé à élargir, de manière significative, le champ de l'épargne immobilière non cotée.

*\* Société de placement à prépondérance immobilière à capital variable*

**A propos de Crédit Agricole Asset Management Real Estate (CAAM RE) :**

Filiale à 100% de Crédit Agricole Asset Management Group, CAAM RE compte parmi les principaux acteurs de l'industrie de la gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers, en France. Avec plus de 30 ans d'expérience, elle gère un encours supérieur à 3 milliards d'euros, au travers de 16 fonds, pour le compte de 100 000 clients (au 31/03/2007). CAAM RE se situe en 2<sup>e</sup> position des sociétés gérantes de SCPI, en terme de capitalisation (IEIF – février 2007). La gestion de CAAM RE a, par ailleurs, reçu en 2007, la Pierre d'Or dans la catégorie « Asset, Property, Facility Manager », du magazine Expertise Pierre.

[www.caam-re.com](http://www.caam-re.com)

**Contact presse :**

**Crédit Agricole Asset Management Group**  
Catherine Lowinger – Tel. +33 (0)1.43.23.79.53  
e-mail: [catherine.lowinger@ca-assetmanagement.fr](mailto:catherine.lowinger@ca-assetmanagement.fr)